Alarmes - Installateur (H/F/X)

Electrotechnique - Chauffage

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui

Câblages, circuits, boîtiers... vous en connaissez une bobine en électricité ? Vous souhaitez prendre soin de vos clients et les rassurer grâce à votre travail professionnel Installateur en systèmes d'alarme grâce à cette formation *de haut volt* !

L'Installateur et l'Installatrice en systèmes d'alarme placent les équipements et dispositifs nécessaires à un système d'alarme. Ce sont des **électriciens spécialisés dans de sécurité**, ils comprennent donc les schémas, plans et documents techniques. **Caméras, capteurs, boîtier, sirène, détecteurs... ils installent tous ces éléments et les r eux via un ou des circuits électriques.**

Au cours de cette formation en Coordination et encadrement, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier d' de systèmes d'alarme :

Procéder à la mise en place d'une installation de sécurité : vous apprenez à comprendre et analyser les schémas, les documents techniques du système à install identifiez les différentes manières de placer des circuits électriques et vous les réalisez selon les schémas et les besoins du client. Vous apprenez tous les gestes au métier : percements, découpes, saignées, raccordements, placement des canalisations électriques et boîtiers.

Mettre en service une installation de sécurité : au cours de cette formation, vous apprenez à vérifier le montage du système d'alarme par rapport aux plans, sch demandes du client, à paramétrer des installations anti-intrusion et détection incendie sur base des attentes client, du cahier des charges et des caractéristiques équipements.

Effectuer la maintenance préventive d'une installation de sécurité : vous apprenez à contrôler une installation et ses composantes. Vous savez réaliser la maint système dans son ensemble : fixations, régulation, sources d'alimentation des installations électriques, transfert de l'alarme vers le centre de surveillance. Vous également à réaliser différents tests pour contrôler le fonctionnement des différents capteurs. Vous apprenez à rédiger des rapports dans les fiches techniques d'entretien.

Effectuer le dépannage d'une installation de sécurité : vous apprenez à recueillir les informations nécessaires pour déterminer les causes du dysfonctionnemen plans ou des constations des utilisateurs et des contrôles réalisés. Vous apprenez à réaliser les mesures et les essais de fonctionnement au niveau des composan l'installation. Sur base du diagnostic, vous procédez aux réparations et configuration nécessaires.

Alors si vous souhaitez être tranquille et ne pas vous alarmer quant à votre avenir professionnel, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formati vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance *(https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance)* : ± 8h de cours en horaire décalé en fonction des c du centre et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 250h répartie sur l'année de formation ; non-rémunérées.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez d nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.
Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+)* en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion)* liée statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée pour une société spécialisée dans les systèmes de sécurité

Employé / Employée dans une société d'électricité

Débouché(s) future(s) formation(s)

Installateur électricien *(https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/installateur-electricien)*

Conseiller en domotique et Smart home *(https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/conseiller-en-domotique-et-smart-home)*

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi)Contact client Travail en équipe ou en autonomie Sur le terrain

Formation courte

Finalité

Diplôme de Coordination et d'Encadrement homologué par la Communauté françaiseCertificat (SPFI) installateur en systèmes d'alarme

Conditions d'accès

La formation « Installateur de systèmes d'alarme » est régie par des conditions d'admission particulières liées à la profession et éditées par le SPF Intérieur.

Est admis à la formation de Coordination et d'encadrement **Installateur de systèmes d'alarme**, la personne qui :

Possède une qualification professionnelle/technique dans le domaine de l'électrotechnique (y compris réussite de l'année préparatoire à la formation chef d'ent
Installateur électricien résidentiel). Sinon, la formation se déroule en 2 ans.

Est majeure

Est ressortissante d'un Etat Membre de l'Union Européenne

Possède un casier judiciaire vierge

Aptitudes

La pratique de cette formation et de ce métier nécessite un certain nombre de qualités comme :

Flexibilité : ce métier demande de nombreux déplacements, il faut également assurer des rôles de garde de nuit et de week-end pour les dépannages.

Une bonne résistance physique : Le travail s'exerce en position assise ou débout. Le professionnel est amené à travailler en hauteur pour l'installation des équip
sécurisation. Il peut être amené à déplacer des charges lourdes et à manipuler des machines de perçage ou de fixation.

Une aptitude à travailler en équipe et un esprit commercial : L'installateur en systèmes d'alarme travaille au sein d'une équipe ou seul. Il est amené à travailler e
d'autres corps de métiers. Il est en relation avec le client.

Programme

1ère année :

H37/05 Fonctionnement de l'entreprise de construction (processus, fonctions et compétences) (60h)

H37/05 Technologie des Installations de sécurité (56h)

H37/05 Lecture de plans et métrés (y compris introduction au BIM)

H37/05 Organisation de chantier (4h)

H37/05 Analyse, Préparation & Communication (4h)

H37/05 Travaux en hauteur (4h)

H37/05 Eléments constitutifs d'une installation de sécurité/Sécurité électronique (28h)

H37/05Installations de sécurité : Plans & schémas électrotechniques ; paramétrage (28h)

H37/05 Montage, Raccordement & Vérification d'une installation de sécurité (28h)

H37/05 Maintenance, Mise en service & dépannage (24h)

H37/05 Législation, déontologie, droit (8h)

H37/05 Sécurité, organisation & architecture (12h)

H37/05 Concevoir une installation de sécurité anti-intrusion (24h)

H37/05 VCA Esprit d'entreprendre et compétences entrepreneuriales (20h)

H37/05 Philosophie de la sécurité _ Analyse & gestion des risques (12h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, Embuild *(https://embuild.be/fr)* et Constructiv *(https://constructiv.be/fr-BE*
en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)*

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise
compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : la liste des formations co
(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis
le permis AM (cyclomoteur) : la liste des formations concernées *(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)*

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur notre actualité consacrée au Plan de reconstruction *(https://www.ifapme.be/reconstruction)* .

S'inscrire à cette formation

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusque fin octobre.** En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME *(https://www.ifapme.be/centres)* qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

une **copie du casier judiciaire vierge** de moins de 6 mois ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" *(https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-formations-ifapme-y-repondent)* , une **attestation d'inscription au FOREM *(https://www.leforem.be/)*** pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivant

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation